



**Lleida.net**

La Primera Operadora Certificadora

EN [https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20180525\\_HRelev.pdf](https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20180525_HRelev.pdf)

ES [https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20180525\\_HRelev.pdf](https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20180525_HRelev.pdf)

ZH [https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20180525\\_HRelev.pdf](https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20180525_HRelev.pdf)

Le 25 mai 2018

## **FAIT PERTINENT**

### Convocation Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le RDL 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 1572016 du Marché Alternatif Boursier (MAB) espagnol concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais "Lleida.net" ou "l'entreprise"), met à votre disposition les informations suivantes :

Le Conseil d'administration de l'entreprise, réuni le 23 mai 2018, a accordé convoquer les actionnaires à participer à l'Assemblée générale ordinaire et à l'Assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le 25 juin 2018 à 10 heures au siège social de l'entreprise, sis à Madrid, 42, Calle General Lacy. Il est prévu de célébrer l'Assemblée général en première convocation. Vous trouverez en pièce jointe la convocation publiée cette même date, sur le site web de l'entreprise et sur le BORME :

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.  
Cordialement,

Francisco Sapena Soler  
À Lleida, le 25 mai 2018



Signé

numériquement

par FRANCISCO

JOSE SAPENA

SOLER Date :

2018.05.25

16:41:14 +02'00'

## **LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.**

Convocation Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires

Par résolution du Conseil d'administration du 23 mai 2018, se convoque une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, qui aura lieu au siège social de l'entreprise, sis à Madrid, 42, Calle General Lacy, rez-de-chaussée, le 25 juin 2018 à 10 heures, en première convocation, soit le 26 juin 2018, même endroit et heure, en deuxième convocation, afin de délibérer et, le cas échéant, d'adopter des accords concernant les questions comprises dans le suivant

### **Ordre du jour de l'Assemblée ordinaire**

Premier. - Examen et approbation, le cas échéant, des Comptes annuels de l'exercice 2017, vérifiés par l'Audit des comptes de l'entreprise.

Deuxième. - Examen et approbation, le cas échéant, de la proposition de distribution des dividendes.

Troisième. - Approbation, le cas échéant, de la gestion du Conseil d'administration.

### **Ordre du jour de l'Assemblée extraordinaire**

Première. - Cession et nomination ou communication, le cas échéant, du nouveau Conseiller.

Deuxième. - Approbation de la modification, le cas échéant, de l'article 18 des statuts sociaux relatifs à la rétribution du Conseil d'administration.

Troisième. - Approbation, le cas échéant, de la rétribution des administrateurs et de la proposition de redistribution de celle-ci entre les membres du Conseil d'administration.

Quatrième. - Délégation de pouvoirs pour formaliser, exécuter et inscrire les accords adoptés par l'Assemblée générale.

Cinquième. - Demandes et questions.

Sixième. - Rédaction, lecture et approbation, le cas échéant, de l'Acte de l'Assemblée générale.

### **Complément d'information de la Convocation**

Les actionnaires qui représentent, au moins, cinq pour cent du capital social pourront demander à ce que soit publié un complément d'information à la présente convocation de l'Assemblée générale des actionnaires, incluant un ou plusieurs points de l'ordre du jour. L'exercice de ce droit devra s'effectuer au moyen d'une notification faisant foi, qui devra être reçue au

domicile social de LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A., sis à Madrid, 42, Calle General Lacy, rez-de-chaussée, dans un délai de cinq jours à compter de la publication de la présente convocation.

#### Droit de présence et de représentation

Pourront assister à l'Assemblée, de droit, les titulaires d'action figurant comme tel sur le Registre comptable d'inscriptions en compte, cinq jours avant l'Assemblée, ce dont ils pourront attester soit via la carte d'assistance dédiée, soit via un certificat expédié par l'une des entités autorisées juridiquement, soit via tout autre document, conforme au droit, qui atteste de son statut d'actionnaire. Les actionnaires qui ne peuvent assister personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par une autre personne, en respectant les conditions et formalité requises par les Statuts sociaux et la loi espagnole de Sociétés par action.

#### Droit d'information

Tout actionnaire a le droit d'examiner et d'avoir accès, au siège social ou par envoi, immédiat et gratuit, aux documents suivants soumis à l'approbation ou diffusés pour information de l'Assemblée générale :

- La présente convocation.
- Les Comptes annuels et le rapport de gestion, ainsi que le rapport d'audit des comptes.
- Le rapport du Conseil d'administration relatif à la modification des Statuts sociaux.
- Le texte intégral des propositions d'accords correspondants aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Jusqu'au septième jour précédant l'assemblée générale, les actionnaires pourront solliciter le conseil d'administration à propos des sujets abordés par l'ordre du jour, des informations ou clarifications qu'ils estiment devoir être précisées, ou formuler par écrit les questions qu'ils estiment pertinentes.

Nous rappelons aux actionnaires que la première convocation de l'Assemblée générale aura lieu à la date, l'horaire et le lieu précisés ci-dessous.

À Lleida, le 23 mai 2018.- Le Président du Conseil d'administration.  
Francisco José Sapena Soler